

DEPARTEMENT DE PARIS

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION
pour 2009**

PDI 2009 : UN PDI DE TRANSITION AVANT LA MISE EN PLACE DU RSA

Introduction :

- Des améliorations importantes
- Des résultats qui risquent d'être fragilisés par l'évolution du contexte économique et social ...
- ... dans un contexte institutionnel en mutation : la mise en œuvre du RSA.

A. UN TRAVAIL DE FOND SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES, IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES STRUCTURES ET DES PARTENAIRES

I. UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE POUR LA QUASI-TOTALITE DES ALLOCATAIRES : UN ACQUIS A POURSUIVRE EN 2009

- 1.1. Le suivi dans les espaces insertion**
- 1.2. Le suivi dans les cellules d'appui pour l'insertion (CAPI)**
- 1.3. Le suivi dans les associations**
- 1.4. Le suivi par les permanences sociales d'accueil (PSA) du CASVP**

II. DES ACTIONS ADAPTEES A DES PUBLICS SPECIFIQUES EN 2008 ET EN 2009

- 2.1. Les jeunes**
- 2.2. Les artistes**
- 2.3. Des actions en faveur des artistes dans les structures et les dispositifs départementaux**
- 2.4. Les artistes relevant de l'intermittence**
- 2.5. Les artistes non inscrits à l'ANPE ou hors champ de l'intermittence**
- 2.6. En 2009, la mise en place d'une plate forme à destination des allocataires ayant un projet artistique permettra d'accroître l'efficacité de l'action parisienne en direction de ces publics.**
- 2.7. Les allocataires relevant de la communication**
- 2.8. Les publics en grande difficulté : les opérations de recontact des allocataires les plus anciens**

III. DES ACTIONS NOUVELLES POUR 2009

- 3.1. Anticiper la mise en œuvre du RSA pour les bénéficiaires de l'API**
- 3.2. Une action nouvelle : associer les allocataires à la définition et l'évaluation des actions prévues dans le PDI**
- 3.3. Prévenir l'entrée des jeunes dans le RMI**

IV. AMELIORER LES SOUTIENS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES ALLOCATAIRES

- 4.1. Bilan du Fonds départemental d'insertion**
- 4.2. Favoriser l'accès aux soins**

- 4.2.1. Bilan des conventions conclues pour l'amélioration de l'accès aux soins des allocataires du RMI
- 4.2.2. Consolidation et renouvellement du Service appui Santé
- 4.3. L'amélioration de l'accès et du maintien dans le logement
 - Bilan de l'Allocation logement complémentaire de la Ville de Paris
 - La nouvelle aide au logement
- 4.4. Le micro-crédit

V. DES METHODES RENOUVELEES POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES ALLOCATAIRES ET LES SPECIFICITES DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

- 5.1. Les commissions territoriales
- 5.2. Le travail des commissions locales d'insertion
- 5.3. Améliorer la formation des travailleurs sociaux

B. CONFORTER L'INSERTION DES ALLOCATAIRES PAR ET DANS L'EMPLOI DURABLE

Des mesures nouvelles sont envisagées pour 2009 afin de renforcer l'accès à l'emploi dans une conjoncture difficile, et viennent conforter les actions menées par la Ville évoquées ci-dessous :

I. DES MESURES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES ET QUI SERONT AMPLIFIEES

- 1. Les actions de formation et d'insertion professionnelle
- 2. Le développement de l'économie sociale et solidaire
- 3. Les marchés d'accès direct à l'emploi
- 4. Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi 18-19 et le futur PLIE 10-11-12-20
- 5. Le soutien à la création d'activité ou la création d'entreprise
- 6. La mobilisation des contrats aidés
- 7. L'action des MDEE

II- INNOVER AUTOUR DE PROPOSITIONS NOUVELLES

- 1. Multiplier les forums locaux pour l'emploi
- 2. Soutenir les reprises d'emploi grâce aux services à la personne
- 3. Des actions ciblées en faveur du retour à l'emploi des allocataires artistes

**PDI 2009 :
Un PDI de transition**

Introduction

DES AMELIORATIONS IMPORTANTES ...

a) la baisse du nombre des allocataires

Avec 51 400 allocataires au 30/09/2008 contre 54 500 au 31/12/2007, le nombre d'allocataires du RMI a fortement diminué à Paris en 2008, poursuivant la baisse amorcée depuis 2006, sous l'effet conjugué de la baisse du chômage et de l'efficacité des politiques conduites par le Département de Paris dans le cadre du Plan départemental d'insertion.

Par comparaison, le département voit son nombre d'allocataires baisser plus vite que celui de tous les autres départements de la Région Île-de-France et de la France métropolitaine.

La baisse du nombre d'allocataires se caractérise par une diminution de 6% du nombre des entrées dans le dispositif et du nombre des sorties.

	2007	2007 au 30 novembre (11 mois)	2008 au 30 novembre (11 mois)
Entrées	24 915	23 303	22 245
Sorties	30 290	27 984	26 313

Le nombre d'allocataires rejoint le niveau de 2003 avant la montée en charge liée principalement à la modification des règles d'indemnisation du chômage qui avait provoqué un afflux massif de nouveaux allocataires, comme le montre le tableau suivant.

Date	Nombre d'allocataires à Paris	Evolution annuelle	Nombre d'allocataires en France métropolitaine	Evolution annuelle
31-12-2003	54 001	7,9 %	975 272	5 %
31-12-2004	59 970	11,1 %	1 061 005	8,8 %
31-12-2005	62 574	4,3 %	1 111 374	4,7 %
31-12-2006	60 553	- 3,2 %	1 101 372	- 0,9 %
31-12-2007	54 595	- 9,8 %	1 007 117	- 8,6 %
30-9-2008	51 414	- 5,6 %	968 085	- 3,9 %

Le tableau suivant synthétise quelques données sur le profil des allocataires parisiens dont 32% ont 50 ans et plus (et cette proportion a augmenté, car les retours à l'emploi ont entraîné une baisse de la proportion des moins de 30 ans dans le dispositif), les ¾ sont isolés sans enfants, et 40 % au RMI depuis 4 ans et plus (mise à jour septembre 2008) :

		2007	2008
Âge	Moins de 30 ans	17 %	16 %
	30-49 ans	52,5 %	52 %
	50 ans et plus	30,5 %	32 %
	Dont 55 ans et plus	19 %	20 %
Situation familiale	Hommes isolés sans enfant	50 %	50 %
	Femmes isolées sans enfant	26 %	26 %
	Foyers monoparentaux	15 %	15 %
	Couples avec ou sans enfants	9 %	9 %
Ancienneté dans le dispositif	1 an et moins	24 %	24 %
	1 à 4 ans	39 %	36 %
	Plus de 4 ans	37 %	40 %

b) un progrès des suivis

Aujourd'hui, **87% des allocataires sont suivis par les structures de la Ville de Paris ou ses partenaires associatifs (contre moins de 65% en 2005)**, selon la répartition suivante :

	année	Services sociaux parisiens	Structures d'insertion	Cellules d'appui pour l'insertion	Associations	Permanentiers sociaux d'accueil	Total	%
Nombre d'allocataires pris en charge	2008	15 867	11 725	6 576	9 281	1 860	44 852	87%

La mobilisation du département s'est traduite par un progrès continu **du taux de contractualisation (au 30 septembre 2008) qui est aujourd'hui de 47,4%, soit + 2,1 % en 2008.**

En octobre 2008, 17 836 allocataires du RMI sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi. En 2008, 102 375 mises en relation ont été effectuées par l'ANPE pour les allocataires dont 8 696 ont vu leur candidature retenue par un employeur. 9 914 ont bénéficié d'une prestation et 2 695 se sont vus préconiser une action de formation. Selon une enquête effectuée en 2007, 38,8 % des allocataires sortis de la liste des demandeurs d'emploi (formation, arrêt temporaire de la recherche d'emploi, défaut d'actualisation suivi d'une réinscription...) sont sortis pour une reprise d'emploi. L'ANPE va refaire cette enquête en 2009.

c) un effort financier très important du département

L'allocation reste très importante même si, en lien avec la diminution du nombre d'allocataires, les sommes consacrées en 2008 au paiement des allocations s'élèvent à 271 M€ contre 285,8 M€ en 2006 (- 5,2 %).

La compensation financière de l'Etat sur le paiement de l'allocation reste très insuffisante, avec un manque à gagner pour la collectivité parisienne de près de 26M€ en 2007. La dette cumulée de l'Etat vis-à-vis du Département de Paris au titre du RMI atteint désormais 107,86M€, situation inquiétante à la veille de la mise en œuvre du RSA. En 2008, cette dette devrait s'accroître de plus de 7 M€ (à condition que les aides du fonds de mobilisation pour l'insertion atteignent 29 M€).

Un premier versement depuis 2004 pour compenser du transfert de personnel a été fait en 2008, il s'élève à 352 779 €.

En dépit de ce manque à gagner, le Département a continué à engager un niveau de dépenses élevé pour sa politique d'insertion des allocataires du RMI, à hauteur de 56 M€ en 2008, montant qui sera reconduit en 2009 dès le budget primitif.

DES RESULTATS QUI RISQUENT D'ÊTRE FRAGILISES PAR L'EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL ...

Malgré la bonne résistance actuelle de Paris (taux de chômage de 7,4% au deuxième trimestre, soit le taux le plus bas depuis 2001, baisse de 5,7% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 entre septembre 2007 et septembre 2008) (cf. chiffres DDEE), une remontée du chômage est à craindre et risque de se traduire par une remontée - certes différée mais peu évitable - du nombre d'allocataires.

Paris est pour l'instant moins touché que les autres départements d'Île-de-France par la dégradation du marché du travail : l'importance du secteur des services contribue à différer l'impact de la crise actuelle. Mais on observe des signes préoccupants :

- une forte baisse du nombre d'offres d'emploi recueillies par l'ANPE : -14% en octobre par rapport au même mois de 2007.
- une augmentation du nombre des jeunes demandeurs d'emploi en septembre supérieure de 4,8 points à celle de 2007 : +22,2% contre +17,4%.
- une hausse du nombre de licenciements économiques : pour le seul mois d'octobre, 22 procédures collectives portant sur 1 078 emplois, contre 22 procédures sur 1 569 emplois pour l'ensemble du troisième trimestre.

... DANS UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL EN MUTATION : LA MISE EN ŒUVRE DU RSA.

Elle est prévue par la loi du 1^{er} décembre 2008, dont on rappellera les principaux points :

Le RSA a deux objectifs principaux :

- lutter contre la pauvreté des personnes en emploi **grâce à un complément de revenu** ;

- faciliter l'insertion par et dans l'emploi **des allocataires de minima sociaux en accroissant l'intéressement financier à la reprise d'emploi ;**

Pour cela, il utilise **deux leviers** :

- un complément de ressources pérennisé (l'actuel intéressement du RMI ne dure qu'un an), mensualisé (la PPE est annuelle) et d'un montant plus important
- un accompagnement social et professionnel, avec l'affichage d'une mobilisation renforcée des services chargés de l'emploi (Pôle emploi, issu de la fusion entre l'ANPE et l'UNEDIC).

Le dispositif va concerner plusieurs catégories de personnes :

- le public correspondant aux allocataires actuels de minima sociaux : RMI (51 400) et allocation parent isolé (4 500)
- certains bénéficiaires de la prime pour l'emploi jusqu'à un seuil de revenu calé sur le SMIC, dont le nombre est estimé à Paris à au moins 50 000 par la CAF.

Le Département financera l'allocation jusqu'au minimum garanti, tandis que l'Etat financera l'intéressement pour les personnes en emploi.

Il conviendra d'être vigilant sur l'équilibre dans le temps des financements entre Etat et Département, ce dernier finançant désormais l'allocation des bénéficiaires de l'API, d'autant que la complexité du mode de calcul générera un nombre très important d'**indus d'allocation et une complexité des remboursements en cas d'indus entre les financeurs.**

L'organisation du RSA pour Paris est actuellement en cours de négociation avec la CAF et Pôle emploi. Cette organisation vise à **conserver les caractéristiques du dispositif parisien** qui ont fait la preuve de leur efficacité dans le suivi individualisé des allocataires, tout en prenant en compte les nouvelles exigences et l'importance du nombre d'allocataires. Dans ce cadre, **le présent PDI doit préparer à la mise en place du RSA tout en continuant à faciliter les retours à l'emploi et en procurant à chaque allocataire un accompagnement adapté.**

A. UN TRAVAIL DE FOND SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES, IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES STRUCTURES ET DES PARTENAIRES

I. UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE POUR LA QUASI-TOTALITE DES ALLOCATAIRES : UN ACQUIS A POURSUIVRE EN 2009

1.1. Le suivi dans les espaces insertion (EI)

Au 30 septembre 2008, les espaces insertion reçoivent pour évaluation les nouveaux entrants non connus du SSDP et ils accompagnent 11 725 allocataires du RMI dans leur démarche d'insertion soit plus du quart des allocataires des arrondissements où ils sont implantés. 55 % des allocataires dans leur file active ont signé un contrat d'insertion (après un temps d'évaluation et d'élaboration d'un parcours d'insertion, d'où le taux relativement restreint) et 57 % des allocataires suivis par les espaces sortis du dispositif du RMI sortent par l'emploi.

En 2009, l'espace insertion du 20^{ème} arrondissement va déménager dans des locaux adaptés. Au printemps 2009, il ouvrira ses portes 20, rue de la Justice, pendant la durée des travaux menés dans les locaux définitifs de la rue Buzenval. Il permettra d'accueillir désormais tous les allocataires entrant dans le dispositif et de leur donner un accompagnement adapté.

1.2. Le suivi dans les cellules d'appui pour l'insertion (CAPI)

Au 30 septembre 2008, 6 576 allocataires sont accompagnés par les CAPI. 64 % de ces allocataires ont un contrat d'insertion en cours de validité. 1 138 allocataires sont sortis par l'emploi en 2007 soit 17,4 % de leur file active moyenne mensuelle.

1.3. Le suivi dans les associations.

La mobilisation du secteur associatif s'est poursuivie en 2008 auprès des allocataires rencontrant des difficultés particulières d'insertion (cf. répartition dans le tableau ci-après).

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, 9 322 allocataires ont été suivis en moyenne mensuelle par les associations prestataires des marchés d'accompagnement, en progression constante depuis 2006. Le nombre moyen de personnes bénéficiant de cet accompagnement a été de 11 587, avec 2 468 nouveaux dossiers pris en charge et 2 610 allocataires sortis des files actives. 35 % des sorties du dispositif sont des sorties par l'emploi et 22 % des sorties vers d'autres minima sociaux et d'autres revenus. Le taux moyen de contractualisation des allocataires suivis ressort à 54,35 %. 42 822 entretiens ont été réalisés et 9 423 contrats d'insertion ont été signés. La part des contrats à dominante professionnelle est de 50 %. Les mesures relevant de la santé et de l'accès aux droits inscrites dans les contrats représentent, quant à elles, une part de 36 %, en rapport avec les problématiques rencontrées par le public accompagné.

En 2009, il est prévu un accompagnement social renforcé mené par les associations prestataires pour les personnes en grande difficulté.

Les marchés triennaux aux associations ont été relancés en 2008 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Ils ont été adaptés pour tenir compte des problématiques particulières des

allocataires sur lesquelles il fallait intensifier le suivi. Les marchés prévoient ainsi d'augmenter le nombre d'accompagnements d'allocataires rencontrant des difficultés d'ordre psychologique ou liées à une addiction. Pour faciliter la mise en œuvre du RSA sur Paris et l'entrée des anciennes allocataires de l'API dans le dispositif départemental, les marchés d'accompagnement des foyers monoparentaux ont également été renforcés. Les marchés de suivi des allocataires ayant plus de trois ans dans le dispositif ont été légèrement diminués car ces personnes sont également réorientées vers les CAPI :

Intitulé des marchés 2006	Nombre de dossiers attribués en 2005	Intitulés des marchés 2009	Nombre de dossiers proposés en 2009
Addictions	300	Addictions	400
Allocataires SDF	1 000	Allocataires SDF et allocataires sortant de prison	1 250
Allocataires sortant de prison	350		
Familles monoparentales et/ou migrantes	800	Familles rencontrant des difficultés d'insertion notamment liées à des problèmes d'ordre linguistique et/ou à une situation de monoparentalité.	1 000
Troubles psychologiques	1 400	Troubles psychologiques	1 700
Allocataires + 3 ans dans le dispositif	5 300	Allocataires inscrits depuis + 3 ans dans le dispositif ou allocataires âgés de + de 50 ans	4 700
	Total: 9 150		Total: 9 050

1.4. le suivi par les permanences sociales d'accueil (PSA) du CASVP

Les PSA suivent aujourd'hui les allocataires sans domicile fixe. Leur objectif de contractualisation sur la période du PDI 2007-2008 était de 40%.

Au 30 septembre 2008, les PSA accompagnent 1 863 allocataires du RMI : 298 à la PSA Chemin Vert (couples, familles et femmes), et 1 560 à PSA Bastille (hommes isolés) qui accueille le plus grand nombre d'allocataires SDF. Sur les trois premiers trimestres de 2008, 3 922 entretiens ont été conduits et 221 contrats d'insertion signés. 155 allocataires sont sortis du dispositif sur cette même période.

II. DES ACTIONS ADAPTEES A DES PUBLICS SPECIFIQUES EN 2008 ET EN 2009

2.1. Les jeunes

Le plan « jeunes » mis en place en collaboration avec l'ANPE depuis juillet 2007 se poursuit.

Dès leur entrée dans le dispositif, les jeunes inscrits à l'ANPE sont reçus pour une évaluation de leur situation sociale et professionnelle. Pour ceux ne nécessitant pas de suivi social renforcé en EI, un contrat d'insertion d'un an est rédigé portant sur leur engagement à la recherche d'emploi avec l'ANPE et une mise à disposition du service social de l'Espace Insertion. Tous les deux mois, grâce à un croisement des listes avec l'ANPE, leur situation au

regard de leur inscription est vérifiée. S'ils sont radiés, ils sont convoqués par l'Espace insertion pour une prise de relais du suivi.

Au 30 novembre 2008, on évalue à 700 le nombre de jeunes qui ont été inscrits sur ce plan depuis le début de l'action :

- 401 sont toujours en cours de suivi par l'ANPE et les EI
- 20 à 35 % suivant les EI ont retrouvé un emploi sans avoir été revus par l'espace Insertion,
- 25 % ont été convoqués en EI suite à une radiation ANPE.

Enfin, à la fin de leur contrat d'un an, une quarantaine ont été réorientés vers une CAPI, étant toujours en recherche d'emploi.

Ce dispositif montre la nécessité d'un suivi fin et d'une coordination forte entre l'ANPE et les espaces insertion pour être certain qu'un accompagnement se poursuit.

2.2. Les artistes

Paris se caractérisant par un nombre important d'allocataires du RMI ayant un projet artistique, **de l'ordre de 8 000**, le Département a décidé de créer des dispositifs innovants pour faciliter leur accès à l'emploi caractérisés par un suivi personnalisé renforcé.

2.2.1. Des actions en faveur des artistes dans les structures et les dispositifs départementaux

- Les artistes relevant de l'intermittence

Dans trois espaces insertion (des 11^e, 9^e/17^e et 18^e arrondissements), un dispositif particulier d'évaluation des situations des artistes par des conseillers ANPE spécialisés est en place depuis le début 2007. Il a pour objectif d'évaluer puis de réorienter vers l'ANPE les artistes dont le parcours les place dans le champ professionnel.

L'évaluation spécialisée dès l'entrée dans le dispositif a permis :

- pour les allocataires inscrits à l'ANPE, l'orientation directe vers une prise en charge par les agences Culture spectacles et un suivi RMI contractualisé avec la CAPI
- pour les allocataires non inscrits à l'ANPE, un suivi rapproché par des agents ANPE spécialisés en espace insertion, sachant utiliser au mieux les prestations spécifiques pour les artistes.

Le travail s'est effectué sur ces bases en 2008. Il a permis tant de renforcer les compétences des conseillers à l'emploi des espaces insertion concernés qui ont ainsi pu avoir un point d'appui dans les agences du réseau « culture spectacles » que d'améliorer l'offre de service de l'ANPE à destination de ce public.

Avec la mise en place du nouveau dispositif de plate-forme d'appui artistes en 2009, il a été proposé d'élargir à tous les Espaces Insertion la désignation d'un conseiller ANPE comme personne ressources destinataire de l'information détenue par le réseau « Culture Spectacles » de l'ANPE.

- Les artistes non inscrits à l'ANPE ou hors champ de l'intermittence

Ce dispositif comprend **trois types de prestations** (pôle orientation – bilan de compétences – accompagnement vers l’emploi), correspondant à des avancées différentes dans le projet ou à des publics différents.

Bien qu’articulées entre elles, les prestations proposées peuvent être utilisées de façon parfaitement autonome par le prescripteur.

- le **pôle sas – orientation** vise à évaluer la capacité de l’allocataire à mener à terme un projet dans le champ artistique ou culturel, compte tenu des réalités du marché de l’emploi. Le prestataire peut ainsi être amené à conseiller la poursuite d’un parcours d’insertion hors du champ artistique ou culturel, l’allocataire étant libre d’abandonner ou pas son projet initial.
- Le **Bilan de Compétences Artistes** doit permettre aux allocataires ayant fait la preuve de leur expérience artistique de dresser un bilan de leurs compétences et de leurs aspirations (connaissances acquises, freins au développement de leur activité artistique ou culturelle et/ ou à l’emploi, etc.). Au cours de la prestation, l’organisme formalise et valide avec l’allocataire le projet professionnel dominant. Il met notamment à jour les contraintes qu’impose ce projet au regard du marché du travail.
- **L’Accompagnement Individuel vers l’Emploi** s’adresse aux allocataires possédant un projet professionnel validé ou reconnu dans le secteur artistique ou culturel. L’organisme prestataire organise un accompagnement professionnel pour permettre le retour à une activité rémunérée, avec comme objectif la sortie du RMI. Cet accompagnement se déroule sur une période de 6 mois, à raison de 3 entretiens mensuels individuels. En outre, dans le cas où l’allocataire a besoin d’une remise à niveau, une formation courte assurée par l’organisme, d’une durée maximale de 100 heures, pourra lui être proposée. Ce module, facultatif, dont la durée varie en fonction des besoins de l’allocataire, a essentiellement pour objectif de permettre une mise à jour des connaissances techniques (sonorisation, éclairage, vidéo, électronique appliquée au matériel scénique, etc.).

2.2.2. En 2009, la mise en place d’une plate-forme à destination des allocataires ayant un projet artistique permettra d’accroître l’efficacité de l’action parisienne en direction de ces publics.

La nouvelle plate-forme prévue a une double vocation :

- offrir un appui aux référents dans leur suivi global des allocataires du RMI ayant un projet artistique et participer à l’évaluation du projet professionnel ; améliorer la capacité des référents à accompagner les allocataires du RMI artistes vers un emploi dans le champ artistique et / ou un emploi rémunérateur leur permettant de « sortir » du RMI. Il s’agit du dispositif d’appui technique à l’emploi (DAT).
- assurer un des programmes d’accès à l’emploi (PAE) d’une partie des allocataires ayant un projet artistique, sur deux ans maximum.

i. Dans le cadre du DAT, les prestations suivantes sont mises en place :

- L’animation d’ateliers thématiques, à destination des allocataires en fonction du degré de professionnalisation et des spécialités, qui permettent d’évaluer les projets artistiques des participants, mais également de leur apporter un soutien technique en vue de leur professionnalisation.
- La gestion d’une permanence téléphonique qui permet de répondre rapidement aux questions que se posent les référents RMI dans le suivi du public artiste.

- La réalisation d'une veille sur les secteurs artistiques, la réalisation d'outils de synthèse et leur diffusion aux référents RMI.
- La formation des référents RMI pour les professionnaliser dans leur suivi des allocataires ayant un projet artistique avec d'une part par la réalisation de cycles courts de formation (de 3 à 5 demi-journées), par groupe de 12 référents, élaborés sur la base d'études de cas ; d'autre part par la réalisation d'un séminaire d'une demi-journée par trimestre, regroupant les référents, et permettant d'aborder les particularités du secteur artistique (statut, recherche de financement, etc.).

ii. les programmes d'accès à l'emploi :

Il s'agit d'un accompagnement renforcé, sur une durée maximale de 24 mois, pour des allocataires ayant un projet artistique validé. Il se décline en entretiens individuels (à un rythme soutenu, au minimum deux fois par mois) et en ateliers de recherche d'emploi. Il est divisé en deux phases : la première phase de 12 mois, pour permettre à l'allocataire de concrétiser son projet professionnel dans un secteur artistique et de trouver son autonomie financière ; une deuxième phase de 12 mois, si l'autonomie n'a pas été retrouvée, qui permet de travailler une reconversion professionnelle.

Un marché a été lancé pour la mise en place de cette plate-forme, qui sera opérationnelle au premier trimestre 2009.

Elle concernera à terme 1 000 allocataires.

2.3. Les allocataires relevant de la communication

Du fait du nombre important d'allocataires relevant des métiers de la communication à Paris (environ 2 000), il s'agissait de concevoir un dispositif innovant pour faciliter l'accès à l'emploi dans ce secteur très tendu qui nécessite la construction d'un réseau professionnel. La **mise en place d'une action de parrainage pilotée par l'ANSA** (Agence Nouvelle des Solidarités Actives) pour 75 filleuls, avec 55 parrains, a débuté au début du mois d'avril 2008. Au 15 octobre, 75 filleuls ont été pris en charge dans le dispositif, 73 parrains ont été mobilisés et 65 binômes constitués.

13 retours à l'emploi ont d'ores et déjà été constatés (5 CDI et 8 CDD), ainsi que 2 entrées en stage de formation et l'obtention de piges pour des journalistes.

L'ANSA a développé des outils intéressants (livret du filleul, livret du parrain). Des rencontres régulières avec les parrains sont organisées, des réunions d'information métier pour les filleuls sont menées régulièrement. Des demi-journées de simulation d'entretiens de recrutement ont eu lieu en novembre 2008 : certains parrains joueront le jeu de recruteurs potentiels pour d'autres filleuls que les leurs. L'ANSA développe des liens intéressants avec des associations, des fédérations d'acteurs de la communication (la participation de 10 filleuls aux « Bancs de la com » a été très utile, pour leur réseau, pour dynamiser leur recherche d'emploi, etc.).

Le succès indéniable de cette expérimentation ne peut qu'inciter le département à la prolonger en 2009.

2.4. Les publics en grande difficulté : les opérations de recontact des allocataires les plus anciens

L'opération de recontact des allocataires du RMI entrés dans le dispositif en 1994 et dépourvus de contrat d'insertion s'est achevée au printemps 2008, sous la conduite du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ; elle a permis la reprise d'un suivi pour 348 personnes et leur réorientation vers les structures les mieux adaptées à leurs situations ; sur les 348 personnes reçues, 242 soit 70% d'entre elles ont signé un contrat d'insertion, 225 personnes ont été réorientées fin mai 2008 vers des référents sociaux du secteur institutionnel et associatif (50 personnes sont sorties du dispositif). Pour 116 des personnes concernées, un accompagnement en vue d'une insertion professionnelle a pu être mis en place.

III. DES ACTIONS NOUVELLES EN 2009

3.1. Anticiper la mise en œuvre du RSA pour les bénéficiaires de l'API

Conformément à l'engagement de mandature, un travail a été engagé avec la CAF afin d'étendre l'accès des mesures d'insertion du PDI aux familles monoparentales allocataires de l'API (4 500 à Paris) en 2009.

L'objectif est de contacter à compter de mars 2009 les allocataires qui entrent dans la troisième année d'API ou bénéficiant d'une API courte, pour préparer avec elles la sortie du dispositif avec une évaluation de leur situation et la mise en œuvre d'un parcours d'insertion. Pour ce faire, les allocataires de l'API seront invitées par courrier de la CAF à prendre contact avec l'espace insertion de leur arrondissement, de manière à entamer sans tarder un parcours d'insertion professionnelle, tout en tenant compte de leur problématique particulière.

D'ores et déjà, la CAF prévoit d'envoyer aux allocataires qu'elle suit (500) un questionnaire visant à connaître leurs qualifications et métiers, de manière à mieux cerner ce public et ses besoins en termes d'insertion.

3.2. Une action nouvelle : associer les allocataires à la définition et l'évaluation des actions prévues dans le PDI

La mise en place de cette action répond à 4 objectifs :

- Mieux impliquer les allocataires dans l'élaboration du PDI, afin qu'ils s'en approprient mieux les mesures.
- Recueillir leur avis sur l'accompagnement proposé (accueil, suivi, orientation, actions) et leur compréhension du dispositif d'insertion.
- Recueillir leurs attentes, besoins, aménagement des actions existantes voire propositions de nouvelles actions
- Mettre en place une méthode et un processus pour associer de manière pérenne les allocataires au fonctionnement du dispositif d'insertion.

Afin de donner plus d'efficacité à cette action, il est prévu de se faire aider par un prestataire extérieur, qui doit :

- aider à constituer les groupes d'utilisateurs
- les animer pendant une durée de 4 mois autour des thèmes suivants :

- L'accueil dans les structures de suivi (SSDP, EI, CAPI, associations).
- L'accompagnement mené par ces structures
- Les actions d'appui vers l'emploi :
 - Forums de l'emploi et préparation préalable
 - Prestations d'accès direct à l'emploi (accompagnement individualisé vers l'emploi (AIVE), accompagnement vers l'emploi, bilan de compétences artistes, diagnostic orientation)
- Les actions de remobilisation sociale : ateliers proposés par les associations.

3.3. Prévenir l'entrée des jeunes dans le RMI

Le PDI insiste sur la nécessité de prévenir l'entrée des jeunes dans le RMI, en mobilisant les missions locales et en assurant la bonne transmission des situations qu'elles suivent.

Pour répondre à cet objectif, la DASES expérimente un dispositif de coordination territoriale favorisant l'accès des jeunes les plus éloignés aux dispositifs d'insertion. L'enjeu en matière d'insertion est d'assurer le repérage des jeunes en difficulté d'insertion des 8^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements en renforçant et développant les coopérations avec l'ensemble des acteurs locaux : l'Education nationale, les travailleurs sociaux, les équipes de prévention spécialisée, les antennes jeunes, les centres sociaux, et plus largement le réseau associatif. Ce repérage doit favoriser l'orientation des jeunes vers les dispositifs d'insertion de droit commun les plus favorables à leur insertion professionnelle.

La mise en oeuvre est assurée par la mission locale Belliard qui a recruté en septembre 2008 un chargé de projet pour remplir une triple mission : coordonner le réseau d'acteurs, organiser l'information et concevoir des outils méthodologiques.

Les 3 premiers mois de fonctionnement ont été caractérisés par la rencontre d'une grande partie des acteurs locaux (AJ, équipes de préventions spécialisée...) et par la définition d'une méthodologie d'intervention axée directement sur ces jeunes.

IV. AMELIORER LES SOUTIENS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES ALLOCATAIRES

4.1. Bilan du Fonds départemental d'insertion

Créé en 2005, le Fonds départemental d'insertion (FDI) apporte une **aide financière** ponctuelle aux allocataires du RMI et aux personnes sans domicile fixe leur permettant de réaliser une démarche d'insertion. L'accès au FDI a été simplifié pour des montants inférieurs à 500 € et le Conseil de Paris a délibéré sur l'ouverture du FDI aux personnes hébergées en CHRS.

Bilan 2008 au 30 septembre : 815 aides ont été demandées et 558 accordées (70 %). Le montant moyen de l'aide est de 700 €. 31 % des bénéficiaires sont des femmes et 69 % des hommes. 89 % des bénéficiaires sont allocataires du RMI (dont 20,7 % sans domicile fixe); 9,1 % sont des personnes sans domicile fixe non allocataires et 1,4 % résident en CHRS.

40 % ont moins de 35 ans et 6,5 % plus de 55 ans (donc une surreprésentation des allocataires les plus jeunes). Près de 70 % des aides ont permis le financement de formation dont des

permis de conduire, les autres aides étant majoritairement affectées à la reprise d'emploi et à l'achat de matériels dans le cadre de création d'entreprises.

4.2. Favoriser l'accès aux soins

4.2.1. Bilan des conventions conclues pour l'amélioration de l'accès aux soins des allocataires du RMI

Les actions de soutien psychologique en direction des allocataires ayant des conduites addictives et/ou souffrant de troubles d'ordre psychologique ont été menées par les associations, La Clepsydre, APASO et La Corde Raide. Au cours des 9 premiers mois de l'année, 308 allocataires ont été pris en charge en moyenne trimestrielle. 3 275 consultations médicales et psychologiques ont été réalisées et 704 participations aux ateliers thérapeutiques et aux ateliers collectifs de remobilisation ont été enregistrées.

Depuis 2007, s'ajoute à ces interventions l'action de l'association L'EPOC qui assure un accueil et un accompagnement adapté d'allocataires du RMI en souffrance psychologique et sociale, dans un objectif d'accès aux soins spécialisés. Ce soutien s'articule autour d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels. En 2008, 76 allocataires étaient suivis en moyenne mensuelle.

4.2.2. Consolidation et renouvellement du Service appui Santé

Créé en 2005 dans le cadre du PDI, le Service d'Appui Santé (SAS) a pour but de favoriser l'insertion des allocataires parisiens du RMI dans le domaine de la santé. Il doit permettre, par l'apport de formation et d'un appui technique aux référents professionnels et sociaux parisiens, une meilleure prise en compte de la dimension psychologique, souvent au premier plan des problématiques de santé des personnes concernées.

Le dispositif a pour objectifs de former et d'aider les services d'insertion :

- aux pratiques d'accompagnement ;
- à l'orientation des allocataires vers des soins ;
- à l'élaboration d'un parcours d'insertion, retracé notamment dans les contrats d'insertion liés à la santé.

Après trois ans de fonctionnement, le SAS a acquis une existence et une légitimité dans le travail social relatif au RMI qui ont pu être vérifiées par le biais d'une évaluation menée auprès des référents RMI. Il a donc été décidé de reconduire ce dispositif. Le nouveau prestataire retenu au terme de la procédure de marché est PROCESSUS RECHERCHE dont l'activité a commencé en janvier 2009.

Les permanences mensuelles du Service d'Appui Santé sont organisées en deux temps :

- un atelier collectif qui permet aux référents d'exposer des cas concrets d'allocataires qu'ils ont en suivi. L'intervenant propose également de travailler sur des études de cas, qu'il aura préparées, afin d'aborder des thématiques particulières.
- une permanence qui permet de recevoir individuellement les référents qui se sont préalablement inscrits pour évoquer le cas d'allocataires qu'ils ont en suivi et pour lesquels ils estiment avoir besoin d'un avis sur le travail à mener avec eux, ou lorsqu'un avis est demandé par la commission d'orientation ou dans le cadre de la validation d'un contrat d'insertion.

Des actions de formation auprès des référents sont organisées chaque trimestre, notamment autour des maladies mentales et des addictions. Elles prennent la forme de séminaires d'une demi-journée de trois heures chacun.

4.3. L'amélioration de l'accès et du maintien dans le logement

- **Bilan de l'Allocation logement complémentaire de la Ville de Paris**

Pour ne pas pénaliser les allocataires ayant des difficultés à sortir du RMI et mieux tenir compte de l'impact des loyers dans le budget des ménages, le Conseil de Paris a décidé en 2007 la fin de la dégressivité de l'Allocation logement complémentaire de la Ville de Paris qui est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2008. Elle conduit à augmenter sensiblement sur le moyen terme le soutien dont bénéficient les allocataires du RMI. En novembre 2008, 6 781 allocataires du RMI perçoivent cette allocation soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Son montant moyen mensuel atteint 111 € contre 103 € l'année précédente du fait de la suppression de la dégressivité.

- **La création en fin d'année 2009 d'une nouvelle aide « Paris logement » :**

La ville souhaite mettre en œuvre une nouvelle allocation logement destinée aux ménages à revenu modeste qui consacrent plus de 30 % de leurs ressources au paiement du loyer. Servie par le centre d'action sociale, cette nouvelle aide sera accordée, sous plafond de ressources, aux personnes seules, couples et couples avec un enfant. Pour les allocataires du RMI-RSA, cette prestation remplacera l'allocation logement complémentaire amenée à s'éteindre avec la mise en œuvre du RSA.

4.4. Le micro-crédit

La Ville de Paris a décidé de renforcer son intervention en matière de lutte contre les exclusions et d'accès au droit par la création d'un micro-crédit social pour les Parisiens à bas revenus.

Le micro-crédit social de Paris est destiné aux Parisiens afin de financer des projets importants pour leur avenir (frais d'inscription, formation professionnelle, permis de conduire, etc.) ou pour faire face à un accident de la vie (chute brutale de ressources, accès au logement, frais de santé, etc.). L'objectif est d'accorder 1 000 micro-crédits d'ici à décembre 2009.

Il comporte plusieurs spécificités :

- Des taux d'intérêt peu élevés

Le montant prêté varie entre 500 et 3 000 euros (exceptionnellement 5 000 euros pour les situations relevant d'accidents de la vie) pour des ménages dont les revenus sont inférieurs à un barème indicatif correspondant à celui utilisé pour le fonds solidarité logement (FSL accès et maintien) et fixé en fonction de la taille du ménage.

La durée maximum du prêt est de 36 mois (jusqu'à 60 mois dans certains cas). Elle est déterminée en fonction des ressources du ménage et de la nature du projet.

Le taux fixe d'intérêt est de 4 %. Le taux est ramené à 2 % à l'issue du remboursement du prêt grâce à la participation financière de la Ville de Paris au dispositif.

- un accompagnement des ménages

Le dispositif prévoit un accompagnement des souscripteurs en amont et pendant la durée du remboursement du prêt. Cette spécificité vise à orienter les ménages vers le dispositif en s'assurant que leur situation le permet et à identifier les éventuelles difficultés qui pourraient venir entraver le bon déroulement du remboursement.

Désigné par la Ville, le Crédit Municipal de Paris gère le dispositif. Il se charge notamment du traitement des dossiers de candidature, de les présenter à un comité des crédits et du remboursement d'une partie des intérêts. Pour ces différentes interventions, le Crédit Municipal de Paris s'appuie sur une double collaboration entre les institutions du secteur social et les banques.

La participation des travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux participent au dispositif en assurant, parmi le public qu'ils suivent, le repérage des personnes pour lesquelles le micro-crédit constituerait un appui, en élaborant et en transmettant leurs dossiers de demande de prêt auprès du Crédit Municipal de Paris chargé de mettre en œuvre le dispositif.

V. DES METHODES RENOUVELEES POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES ALLOCATAIRES ET LES SPECIFICITES DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

5.1. Les commissions territoriales

Créées pour améliorer l'articulation entre les structures en charge de l'accompagnement des allocataires et les services chargés de la mise en place du dispositif d'insertion notamment sur le volet professionnel, les commissions territoriales visent à coordonner l'action locale, de manière à favoriser l'amélioration de la conception des dispositifs, leur évaluation et leur adaptation aux contraintes du territoire et aux besoins des allocataires. Elles visent également **à mieux articuler l'action des différents services pour permettre une plus grande réactivité dans la mise en relation des allocataires avec les opportunités d'accès direct à l'emploi au niveau local.**

A l'issue de cette première année de fonctionnement, **le bilan tiré par les 5 commissions territoriales est très positif.** Ces instances locales ont permis à des services issus de directions différentes (DDEE, DASES, DPVI), et connaissant des problématiques variées (maisons du développement économique et de l'emploi, EI, SSDP, CAPI, Associations, équipes de développement local, plan local pour l'insertion et l'emploi...) de travailler ensemble autour de la question de l'emploi.

Les commissions territoriales ont de l'avis de tous permis **d'initier un travail partenarial**, à l'échelle des territoires, qui faisait parfois défaut sur certains arrondissements.

Elles permettent de poser la question de l'emploi au niveau du territoire et de **développer une culture commune sur l'insertion professionnelle.**

Ces moments d'échange ont favorisé la connaissance des dispositifs. L'évaluation des prestations est apparue comme indispensable et a grandement contribué à l'appropriation par les services de ces prestations. Par ailleurs, les remarques et difficultés soulevées par les référents semblent prises en compte : certaines prestations ont pu être modifiées, des modes de fonctionnement améliorés. Ces allers-retours entre le niveau central et le terrain ont été très

appréciés, et ont donné aux commissions territoriales un rôle d'instance d'évaluation et de propositions.

Les commissions ont permis de pointer les difficultés importantes d'accès à l'information, souvent abondante, et d'assimilation de celle-ci. Ces difficultés commencent à être prises en compte avec la mise en place de réunions d'information spécifiques.

5.2. Le travail des commissions locales d'insertion (CLI)

Les 11 CLI ont été renouvelées au premier semestre 2008.

A l'initiative de la CLI du centre (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} arrondissements) et avec le soutien de la CLI du 18^{ème}, un forum pour la remobilisation sociale et professionnelle a été organisé à l'attention des référents RMI parisiens le 20 novembre 2008 à la Mairie du 18^{ème} arrondissement. 250 participants et 25 structures d'insertion sociale et professionnelle se sont rencontrés autour de stands et d'une conférence sur le thème de l'estime de soi.

Ce type de manifestation, (un premier forum avait été organisé le 26 octobre 2007 par la CLI des 7^{ème}, 8^{ème} et 16^{ème} à la Mairie du 8^{ème}), correspond à une demande très forte des acteurs du dispositif RMI parisien de rencontres et d'échanges entre les services référents et les structures proposant des actions dans le cadre du PDI. L'objectif de ces rencontres est de faciliter les orientations des allocataires du RMI en fonction de leurs besoins et de leur profil vers les actions les plus adaptées.

CLI 18^{ème}

A l'initiative de la CLI du 18^{ème} arrondissement, deux clubs d'allocataires du RMI intitulés « Parcours vers l'emploi » ont été mis en place pendant quatre mois de mai à novembre 2008. L'objectif de ces deux clubs a été de remobiliser des allocataires dans leur recherche d'emploi, de formation ou de toute autre action d'insertion, en favorisant leur implication dans une démarche de groupe. Un marché a été passé avec la société « Recherche et Formation » pour mener à bien cette action. Les deux clubs ont été animés par un consultant spécialisé sur les questions d'insertion professionnelle. 80 allocataires ont été orientés vers les deux clubs. Le nombre de participants pour chacun des groupes a été respectivement de 22 et 16 allocataires. Sur ces trente huit personnes, sept personnes ont retrouvé un emploi, dix personnes ont eu des entretiens d'embauche, onze autres personnes sont dans des démarches actives d'insertion.

Les retours des participants des deux groupes ont été très positifs. Le rythme du club, une demi journée par semaine, les échanges entre les participants entre eux et avec l'animateur, ont permis à chaque participant de redynamiser ses démarches d'insertion et son projet professionnel.

CLI 12^{ème}

Un jardin d'insertion sociale initié par la CLI du 12^{ème} va ouvrir en avril 2009 rue Georges-et-Mai-Politzer. D'une surface d'environ 400 m², il sera géré par l'association La Fayette Accueil qui en assurera l'organisation et l'animation au vu de son expérience dans ce domaine (l'association gère déjà deux jardins d'insertion sur le 20^{ème} arrondissement). Les frais d'aménagement du terrain vont être pris en charge par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, tandis que les frais de fonctionnement seront pris en charge par le Programme Départemental d'Insertion.

CLI 5^{ème}/13^{ème}

Un questionnaire élaboré par la CLI visant à recueillir l'avis des allocataires du RMI des 5^{ème} et 13^{ème} arrondissements sur le dispositif RMI à Paris a été adressé à l'ensemble des allocataires de la CLI. 584 allocataires y ont répondu. La CLI souhaite qu'un livret qui présente les résultats soit diffusé aux allocataires. Elle souhaite poursuivre le dialogue en proposant notamment aux personnes intéressées de participer à des groupes qui doivent être mis en place en 2009 autour de quatre thèmes : actions de remobilisation sociale, accueil dans les services référents, accompagnement et actions d'appui vers l'emploi.

Les autres Commissions locales d'insertion réfléchissent à des orientations de travail et rencontrent les partenaires et acteurs concernés. C'est le cas de la CLI des 9^{ème} et 17^{ème} arrondissements qui, depuis septembre 2008, travaille sur les problématiques de la santé mentale et les difficultés psychologiques des allocataires. Les médecins conseil de la MDPH, du Réseau Paris Nord et des CMP des secteurs concernés ont été rencontrés pour des échanges sur les pratiques et la définition des champs de compétence et d'intervention de chacun. Ce travail pourra éventuellement déboucher en 2009 sur une action spécifique.

5.3. Améliorer la formation des travailleurs sociaux

Un plan de formation de 18 sessions sur 2008 et 2009, visant 216 travailleurs sociaux de ces services, en les mélangeant au cours des sessions, est mis en place sur le thème de l'entretien d'évaluation sociale et professionnelle dans le cadre du RMI ; Cette formation, effectuée par l'AFPA, conforte l'axe du contenu professionnel de l'évaluation. En lien avec le Bureau du RMI, une grille d'entretien est travaillée avec les stagiaires et pourra, après validation, être diffusée à tous les référents.

Un marché de formation relatif à la contractualisation est en cours de finalisation. Il sera effectif au second trimestre 2009.

Par ailleurs, **un plan de formation relatif au RSA** sera mis en place pour l'ensemble des référents en charge de l'accompagnement des allocataires ainsi que pour les instructeurs de l'allocation. Il sera établi en lien avec la CAF. Un module de formation particulier portant sur les articulations avec Pôle emploi devra être développé.

B. CONFORTER L'INSERTION DES ALLOCATAIRES PAR ET DANS L'EMPLOI DURABLE

La priorité donnée à l'insertion professionnelle dans les précédents PDI a d'ores et déjà porté ses fruits avec le doublement du nombre de retours à l'emploi annuels entre 2001 et 2006. C'est ainsi que 6 000 allocataires du RMI ont trouvé un emploi en 2006 grâce aux mesures d'insertion du Département. Au regard de ces bons résultats, le Département de Paris s'est fixé une nouvelle ambition avec l'objectif d'un nouveau doublement des retours à l'emploi, qui devraient atteindre 12 000 d'ici 2014.

Par ailleurs, l'ampleur de la crise économique mondiale, qui touchera au premier chef les plus fragiles, impose d'anticiper et de prendre rapidement des mesures fortes pour y faire face.

C'est pourquoi, dès 2009, le PDI a pour objectif le retour à l'emploi de 9 000 allocataires du RMI grâce aux politiques d'insertion, pour environ 8 000 retours à l'emploi en 2008. Pour cela, les crédits destinés aux mesures d'insertion professionnelle pour 2009 se montent à 10,8 millions d'euros. Ce montant est en augmentation de 10 % par rapport aux crédits attribués en 2008.

Cet accroissement significatif des moyens financiers vise à infléchir favorablement les tendances du chômage parisien qui frappe les personnes les plus fragiles.

Le Département de Paris souhaite aussi jouer pleinement un rôle d'impulsion et de coordination des différents acteurs de l'insertion professionnelle.

Au sein de la collectivité parisienne, le rôle des mairies d'arrondissement dans la bataille de l'emploi sera renforcé, notamment par la multiplication des forums locaux pour l'emploi.

Les actions partenariales seront par ailleurs développées. Avec le service public de l'emploi et l'Etat d'une part car le Département a demandé une augmentation significative du nombre de contrats aidés et de postes d'insertion accessibles sur Paris aux allocataires du RMI. Avec le Conseil Régional d'Ile-de-France d'autre part, par la contractualisation d'un pacte territorial pour l'emploi ciblé sur les quartiers « politique de la ville ».

Ce travail s'articulera autour de priorités définies par le souci d'amplifier les mesures qui se sont avérées efficaces et d'innover pour faire émerger des réponses nouvelles.

I. Des mesures qui ont fait leurs preuves et qui seront amplifiées

1. Les actions de formation et d'insertion professionnelle

La formation est un des moyens les plus adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi durable. Le Plan Départemental d'Aide à l'Emploi comprend un ensemble de programmes de formation ouverts aux allocataires du RMI. Certaines formations initiées en 2008, se prolongent en 2009 : stages qualifiants longs dans lesquels 25 % d'allocataires du RMI sont attendus.

Un nouveau programme de formations « passerelles linguistiques vers l'emploi » démarrera au 1^{er} semestre. Généralement, 30 % des stagiaires sont des allocataires du RMI.

Enfin, un programme qualifiant nouveau pour des métiers porteurs tels que les services à la personne, ascensoristes, les métiers de maintenance ou de logistique va être prochainement lancé. 300 places sont prévues.

Des formations générales de remise à niveau ou personnalisées grâce à l'ingénierie de formation de qualité mise en œuvre par l'AFPA sont également proposées : 880 000 euros sont prévus en 2009 afin de favoriser le retour à l'emploi de 200 personnes.

L'ensemble de ces formations est évalué à un coût de 2 180 000 euros pour 600 retours en emploi attendus.

Ces programmes se concentreront prioritairement sur les 14 quartiers « Politique de la Ville » où le taux de chômage est environ deux fois supérieur à la moyenne parisienne.

En matière d'insertion professionnelle, des prestations « diagnostics orientation » et d'« accompagnement individualisé vers l'emploi » viennent compléter les dispositifs. Elles s'adressent aux allocataires du RMI qui n'ont pas de projet professionnel clairement défini. Certaines de ces prestations sont spécifiquement prévues pour les allocataires du RMI ayant un profil d'artiste.

Ces mesures connaissent un succès réel : 1 550 000 euros sont prévus en 2009 afin de permettre à 750 allocataires de retrouver un emploi.

2. Le développement de l'économie sociale et solidaire.

Un appel à projets va être lancé afin de soutenir la création de nouvelles structures. Simultanément, deux régies de quartier vont venir compléter le réseau constitué depuis 2001.

L'économie sociale et solidaire est un outil efficace au service de l'insertion. Elle regroupe des structures très diverses et de tailles très différentes : coopératives, mutuelles, associations et fondations.

Dans le cadre du PDI, un soutien conséquent est apporté aux structures d'insertion par l'activité économique, qui accompagnent efficacement de nombreux allocataires du RMI. Comme indiqué plus haut, un appel à projets va être lancé afin de soutenir la création de nouvelles structures et favoriser ainsi le retour à l'emploi.

Depuis 2001 le Département de Paris est aussi fortement impliqué dans le soutien aux régies de quartier, qui sont très utiles au renforcement du lien social dans les quartiers, notamment ceux inscrits au titre de la politique de la Ville. Il existe aujourd'hui sept régies de quartier labellisées sur le territoire parisien (installées dans les 3^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) qui développent une activité régulière et stable, principalement dans le secteur de l'amélioration de l'habitat, de l'environnement et du cadre de vie. Une autre est en préfiguration (dans le 14^{ème} arrondissement), et d'autres sont en projet (dans les 10^{ème} et 12^{ème} arrondissements notamment). En 2007, les régies de quartier parisiennes ont généré environ 200 emplois, dont plus du tiers ont bénéficié à des allocataires du RMI. Deux nouvelles régies verront le jour en 2009.

Le département a également demandé à l'Etat d'augmenter le nombre de postes d'insertion financés (265 en 2008), nécessaires au bon fonctionnement des structures d'insertion par l'activité économique.

Le département a aussi pour objectif de créer de nouvelles coopératives d'activités et d'emploi en 2009 (6 sont déjà soutenues), qui apportent une réponse innovante au développement de la création d'activité.

Enfin, il est également prévu l'ouverture d'une nouvelle « boutique solidarité » sur le modèle d'Emmaüs Défi (14^{ème}), qui emploie des personnes en grande difficulté autour de la collecte et de la revente d'objets ou de vêtements.

Globalement, l'enveloppe du PDI pour 2009 consacrée à l'économie sociale et solidaire est évaluée à 3 810 000 euros pour un objectif de 2 220 retours à l'emploi.

Les clauses d'insertion dans les marchés de la ville ou dans les marchés liés aux opérations d'aménagement parisiennes permettent également d'offrir des opportunités d'emploi destinées aux personnes en difficulté comme les allocataires du RMI. En 2007, ce sont 100 000 heures de travail au moins qui ont été proposées sur des chantiers. Leur application sera renforcée, notamment par une sensibilisation des principaux prestataires de la Ville et par une mobilisation accrue de tous les services de la Ville.

3. Les marchés d'accès direct à l'emploi.

Les deux marchés confiés à MANPOWER et ADECCO seront prolongés jusqu'en août 2009 afin de permettre l'entrée de nouveaux allocataires. Chaque prestataire pourra ainsi accompagner 500 allocataires.

En complément de cette prestation qui donne de bons résultats, trois marchés vont être lancés. Un premier marché destiné à 200 allocataires ayant de faibles qualifications va être proposé. Deux autres marchés vont être élaborés, afin que des entreprises de travail temporaire puissent accompagner de façon renforcée 400 allocataires.

Cet ensemble de mesures a un coût évalué à 1 500 000 euros et il est retenu un objectif de 700 retours en emploi pour les bénéficiaires de ces marchés, allocataires du RMI.

4. Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi 18-19 et le futur PLIE 10-11-12-20

Le PLIE 18^{ème} et 19^{ème} créé à la fin de 2006, accueille 1 300 personnes en accompagnement renforcé. Actuellement, une personne sur trois est allocataire du RMI. Pour 2009, l'objectif est d'accroître le nombre d'allocataires accueillis et de le porter à 800, pour un nombre de retours à l'emploi qui passerait de 100 à 150.

Au sein du PLIE, la mobilisation vers l'emploi est très soutenue puisque chaque mois, plus d'une personne sur deux est sur une étape emploi et bénéficie alors d'une mission d'intérim, d'un contrat de courte durée voire d'un stage. Au titre du PDI, le soutien du PLIE est de 300 000 euros.

Un nouveau PLIE pour le Nord Est de Paris (10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} – 20^{ème} arrondissements) va être créé en 2009. Il doit permettre de renforcer l'accompagnement de personnes qui cumulent un ensemble de difficultés les empêchant d'accéder à l'emploi.

L'étude destinée à préfigurer ce nouveau PLIE a d'ores et déjà commencé. Elle doit se terminer fin février 2009.

Afin de permettre au nouveau PLIE Nord-Est de commencer à travailler dès 2009, 100 000 euros sont également prévus dans le budget d'insertion.

5. Le soutien à la création d'activité ou la création d'entreprise

Les allocataires du RMI sont souvent porteurs de projet et réussissent dans les mêmes proportions que les créateurs en général.

Ainsi, les actions d'appui à la création d'entreprise apportent-elles une contribution significative au retour à l'emploi. Actuellement, l'ANPE recense 814 porteurs de projets sur un parcours de créateur.

Le partenariat avec l'ADIE sera renforcé ainsi qu'avec l'ADIL et la BGP de Paris-Ile de France. Ces trois structures accompagnent les porteurs de projet. Deux d'entre elles (ADIL et BGP) soutiennent certains créateurs qui ont créé leur structure dans une couveuse.

Le montant des crédits pour 2009 s'élève à 750 000 euros. L'objectif en emploi est de 850. La collaboration avec l'ADIE et les Boutiques de Gestion sera développée : les accompagnements de créateurs-trices seront accrus et l'accès aux prêts d'honneur facilité.

L'Etat a décidé de supprimer les chéquiers conseil accordés aux créateurs d'entreprises en fin d'année 2008, remplacés par un dispositif d'accompagnement et de prêts d'honneur. Dans un contexte de crise économique et de difficultés accrues pour les créateurs d'entreprises (notamment allocataires du RMI), le Département demande un engagement fort de l'Etat pour soutenir en 2009 les parisiens en difficulté créateurs d'activités.

6. La mobilisation des contrats aidés

Le Département de Paris soutient activement l'embauche des personnes les plus éloignées de l'emploi sur des contrats aidés, que ce soit au sein du secteur marchand ou du secteur non marchand.

Le Département finance la formation des bénéficiaires de contrats aidés, allocataires du RMI, embauchés par les associations, notamment dans le cadre des chantiers d'insertion.

400 000 euros sont destinés à ces actions.

Au-delà de ces financements, le département favorise l'embauche en nombre au sein des directions de la ville sur des contrats aidés.

Au 31 octobre 2008, la ville de Paris a salarié 1162 personnes (744 en Contrat d'avenir et 418 en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). 50 % d'entre elles sont allocataires du RMI.

Chaque personne est accompagnée par un tuteur. Par ailleurs, les salariés bénéficient d'entretiens réguliers avec l'ANPE et d'actions de formation liées à leur projet professionnel.

Grâce à la qualité de l'accompagnement et aux moyens mis en œuvre, 36 % des personnes allocataires du RMI ayant bénéficié d'un Contrat d'avenir ou d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis juillet 2005 ont une sortie positive : embauche par la ville en dehors ou par un autre employeur, création d'entreprise, reprise d'étude, formation rémunérée ou changement de statut, congé parental, retraite ou déménagement.

Il faut noter que 12% de ces personnes (61) ont été embauchées par la Ville, après réussite à un concours ou à un examen sur dossier.

Plus généralement, sur le territoire parisien, le Conseil Général soutient toutes les opportunités offertes au titre des contrats aidés que ce soit dans le secteur marchand (contrats initiatives emploi – CIE) ou dans le secteur non marchand (contrat d'avenir et contrat d'accompagnement à l'emploi).

Le Département de Paris est prêt, après l'annonce par l'Etat de l'augmentation du nombre de contrats aidés, à prendre une part encore plus importante dans ce dispositif. En 2009, le Département a un objectif minimum de 2300 allocataires du RMI bénéficiaires d'un tel contrat, avec la volonté d'aller au delà en fonction des décisions de l'Etat.

7. L'action des MDEE

Les actions qui multiplient les liens directs entre les entreprises et les travailleurs sont principalement menées par les cinq Maisons du Développement Economique et de l'Emploi (MDEE).

En effet, ce sont les MDEE qui organisent chaque mois des séances de pré-recrutement en nombre pour les entreprises. Ces interventions permettent d'accéder à l'emploi dans des délais très courts.

Les relations entreprises-MDEE qui se nouent dans la durée au travers de ces recrutements permettent également de favoriser les actions de parrainage notamment dans le 13^{ème} arrondissement.

Les MDEE sont également les partenaires naturels des mairies d'arrondissements pour l'organisation des forums locaux.

Ainsi en 2008, 1 038 personnes accueillies dans l'une des MDEE ont trouvé une sortie positive. Parmi elles, 322 allocataires du RMI ont ainsi trouvé un emploi ou créé leur activité.

Une nouvelle MDEE verra le jour dans le 10^{ème} arrondissement courant 2009.

La collaboration avec l'ANPE permet également de mettre en emploi dans des délais très rapides les personnes qui viennent passer les tests de simulation adaptés à certains métiers : hôtellerie, soudeur....

Grâce à l'ensemble des mesures, 1 060 allocataires du RMI doivent pouvoir trouver un emploi en 2009.

II. Innover autour de propositions nouvelles

Pour atteindre l'objectif de 12 000 retours à l'emploi annuels en 2014, des solutions nouvelles devront être régulièrement mises en œuvre et prendre progressivement de l'ampleur.

1. Multiplier les forums locaux pour l'emploi

Le soutien à l'organisation de forums locaux va être généralisé, en lien avec les mairies d'arrondissement. Ces événements qui se déroulent tout au long de l'année permettent de favoriser la rencontre entre les entreprises et les personnes. Les marchés passés pour préparer les allocataires du RMI au forum d'octobre « Paris pour l'emploi » ont été prévus pour être élargis à la préparation des forums locaux.

Cette mesure permet aux personnes mobilisées et préparées pour les forums de doubler leur chance d'accéder à l'emploi.

L'objectif fixé pour 2009 est de 200 retours à l'emploi supplémentaires.

2. Soutenir les reprises d'emploi grâce aux services à la personne

Les services à la personne sont aujourd'hui une source potentielle d'emplois insuffisamment exploitée. L'association La Clairière a mis en œuvre depuis 2001 un service d'auxiliaires parentales et de services à domicile employant des femmes sans qualification souvent bénéficiaires de minima sociaux. Le Département soutiendra le développement de ce type de service dans d'autres arrondissements en s'appuyant sur le réseau des centres sociaux avec un objectif de 50 femmes accompagnées vers l'emploi dans ce cadre en 2009.

3. Des actions ciblées en faveur du retour à l'emploi des allocataires artistes

Pour soutenir l'insertion professionnelle des 8000 allocataires artistes, le département a décidé la création d'une plateforme de retour à l'emploi dédiée à ces allocataires (cf. partie II) qui sera mise en œuvre au premier trimestre 2009. 1000 allocataires seront accompagnés vers l'emploi dans ce cadre.

Les structures qui créent des emplois accessibles aux allocataires dans les secteurs culturels et de la communication telles que CLARA, Port Parallèle ou le SO.C.L.E. seront développées.

Objectifs Emploi 2008-2009

	BP 2008	Exécution 2008	Propositions 2009	Emplois 2008	Emplois 2009
544 - Insertion professionnelle					
Orientation, acc. vers l'emploi	1 000 000	950 000	1 000 000	750	750
RMI Artistes (bilans, accomp.)	450 000	400 000	550 000		
Accompagnement accès direct emploi	1 450 000	810 000	1 500 000	600	700
Préparation Forum Paris Pour l'Emploi	100 000	130 000	130 000	150	200
Actions spécifiques des MDEE - Senior compétences	60 000	76 148	80 000		
Mise à disposition ANPE - EI	2 200 000	2 200 000	2 200 000		
PDAE (formation)	900 000	1 072 378	1 300 000	215	400
SIFE					
RMI AFPA (préparation formation)	400 000	400 000	880 000	200	200
Ateliers de pédagogie personnalisée	450 000	500 000			
Création d'entreprises	700 000	750 000			
<i>Appui aux structures (BGP, ADIE)</i>			750 000	750	850
<i>Chéquiers conseils</i>					
<i>Couveuse</i>					
Economie sociale et solidaire – Innovations (dont appel à projets)	67 000	55 000	55 000		
Contrats aidés (CES, CEC, CAE)	20 000				
Formation des contrats aidés	400 000	400 000	400 000		
Emplois tremplin et autres contrats	10 000	0			
Insertion par l'économie	1 953 000	2 200 000	2 400 000		
<i>Entreprises d'insertion</i>					
<i>Entreprises d'interim d'insertion</i>					
<i>Associations intermédiaires</i>					
<i>Régies de quartiers</i>					
<i>GEIQ</i>					
Chantiers d'insertion	1 400 000	1 200 000	1 200 000		
Chantiers école	20 000	14 500	15 000		
PLIE	300 000	300 000	400 000	100	150
Soutien aux associations	80 000	80 000	100 000	85	170
FACE	40 000	40 000	40 000		
Totaux	12 000 000	11 578 026	13 000 000		
Sous-total insertion professionnelle	9 800 000	9 378 026	10 800 000	5 005	5640

* avec PLIE artistes

Emplois - autres financements	2008	2009
actions MDEE		
clauses d'insertion	900	1 060
forum locaux		
contrats aidés, emplois tremplins	2 095	2 300
Total Général	8 000	9 000